

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°73-2022-016

PUBLIÉ LE 18 JANVIER 2022

Sommaire

73_DDFIP_Direction départementale des finances publiques de Savoie / DDFIP - Stratégie - Contrôle de gestion

73-2022-01-17-00001 - Décision de délégation spéciale de signature??accordée au pôle Expertise financière de la??DDFiP de la Savoie (3 pages)

Page 3

73_DDFIP_Direction départementale des finances publiques de Savoie

73-2022-01-17-00001

Décision de délégation spéciale de signature accordée au pôle Expertise financière de la DDFiP de la Savoie



FINANCES PUBLIQUES

Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SAVOIE

Direction départementale des Finances publiques de la Savoie 5 rue Jean Girard-Madoux 73011 CHAMBERY Cédex

Décision de délégation spéciale de signature pour le pôle Expertise financière

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de la Savoie,

Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret $n^{\circ}2008$ -310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale de la Savoie ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Jean-Michel BLANCHARD, administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques de la Savoie ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 21 septembre 2017 fixant au 6 novembre 2017 la date d'installation de M. Jean-Michel BLANCHARD dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de la Savoie ;

<u>Décide</u>:

Article 1 - Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

Au titre du Service DEPENSE

Dépenses sans ordonnancement (TIPP – TICGN - Malus automobile) signer tout courrier à destination des demandeurs afférent à l'instruction du dossier Alexandre DEBOUIT, inspecteur des Finances publiques, responsable du service Eric GRIVOLAT, contrôleur principal des Finances publiques

Au titre du service COMPTABILITE

- les déclarations de recettes
- les rejets d'opérations comptables, les ordres de paiement
- les ordres de virement bancaires, les bordereaux et tickets de remise à la Banque de France
- les certificats de paiement de coupes de bois
- les certificats de dépenses
- les certificats de recettes

Janick GUINGOUAIN, inspectrice des Finances publiques, responsable du service Jeannine MERMET, contrôleuse principale des Finances publiques, adjointe Séverine VITAL-COTEROT, contrôleuse principale des Finances publiques, adjointe

• Les bordereaux et tickets de remise à la Banque de France

Séverine VITAL COTEROT, contrôleuse principale des Finances publiques, Jeannine MERMET, contrôleuse principale des Finances publiques, adjointe

Au titre du service Recettes non fiscales (RNF) - Produits Divers

- les états de prise en charge
- les états de taxe pour frais de poursuites, notifiés dans le cadre du recouvrement des créances de l'État
- les mainlevées de saisie

Alexandre DEBOUIT, inspecteur des Finances publiques, responsable de service Catherine LAHJOUJI, contrôleuse principale des Finances publiques, adjointe Vincent DI PIETRO, contrôleur principal des Finances publiques, Frédéric JACQUEMIN, contrôleur principal des Finances publiques Sophie BELLONI, contrôleuse des Finances publiques

• les décisions relatives aux demandes de délais de paiement et aux non-valeurs dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après

Sont exclues de la présente délégation les remises gracieuses et annulations de créances en principal

Nom et prénom	Grade	Délai de paiement		Limite des	Décision
		Durée maximale des délais	Somme maximale pour laquelle le délai peut être accordé	décisions de remise gracieuse unitaire (majoration ou frais de poursuites)	d'admission en non- valeur
Alexandre DEBOUIT	Inspecteur	10 mois	10 000 €	1 000 €	1 500 €
Vincent DI PIETRO	Contrôleur principal	6 mois	7 000 €	700 €	
Catherine LAHJOUJI	Contrôleuse principale	6 mois	7 000 €	700 €	
Frédéric JACQUEMIN	Contrôleur principal	6 mois	7 000 €	700 €	
Sophie BELLONI	Contrôleuse	6 mois	7 000 €	700 €	

Au titre des marchés publics de l'Etat

Reçoivent mandat spécial pour me représenter dans toute réunion ou commission relative aux marchés publics de l'État :

Raphaëlle DURAND, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division opérations de l'État

Alexandre DEBOUIT, inspecteur des Finances publiques, responsable du service Dépense

Article 2 : Délégation spéciale de signature pour signer les déclarations de créances afférentes aux créances de l'État est donnée à :

Alexandre DEBOUIT, inspecteur des Finances publiques, responsable du service RNF et du service Dépense

Article 3 : Le présent arrêté prendra effet le 17 janvier 2022 et sera publié au recueil des actes administratifs de Savoie.

A Chambéry, le 17 janvier 2022

L'administrateur général des Finances publiques Directeur départemental des Finances publiques

Signé : Jean-Michel BLANCHARD